

Monsieur Yves VANDEWALLE Conseiller départemental Conseil départemental des Yvelines Hôtel du Département 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES Cedex

Les Mureaux, le 3 novembre 2018

Monsieur le Conseiller départemental,

Je souhaite appeler votre attention sur la politique de coopération décentralisée du département.

Deux rapports de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France¹¹⁸ ont récemment pointé un certain nombre d'irrégularités et de points d'attention. Si chacun pourra se réjouir du fait que le département des Yvelines soit désormais le premier département français en termes d'aide au développement – ce qui représente toutefois une surprise de la part du département qui consacre le moins d'efforts à la politique sociale¹¹⁹ – il n'en demeure pas moins que les éléments soulevés par la Chambre sont de nature à inquiéter fortement sur les conditions de mise en œuvre de cette politique :

- Des objectifs de dépenses largement dépassés et une stratégie imprécise ;
- Une communication mensongère avec l'affichage d'une politique qui coûterait 1 € par habitant à l'année alors que son coût réel se situe davantage aux alentours de 1,65 € ;
- Une absence de suivi des orientations et de réel contrôle des dépenses par le Conseil départemental : « Ce sont toujours les mêmes collectivités qui bénéficient de l'aide sans que des critères précis soient définis. » ou bien encore « très peu nombreux sont les rapports finaux qui comportent effectivement en annexes les factures et justificatifs, et les bilans financiers produits sont le plus souvent succincts » ;
- Une politique qui échoue à atteindre les objectifs fixés de l'aveu même de votre institution et qui n'évolue pour autant pas pour en tenir compte : « Même si les rapports élaborés par le département montrent que les objectifs d'autonomisation des collectivités ne sont pas atteints, aucun changement de stratégie n'a été mis en évidence. »
- Les quelques exemples donnés par la Chambre sont assez édifiants comme ce projet de maisons de village au Liban transformées en gîtes d'étapes pour randonneurs et la création d'un point d'information touristique : « la fréquentation des gîtes est demeurée quasi nulle et le point d'information n'a pas été ouvert au public. » après plus de 400 000 € d'aides de 2011 à 2016. Ou comme la « Maison des Yvelines », au Sénégal, dont les coûts de gestion « peuvent apparaître élevés ». Ces projets font par ailleurs l'objet d'un suivi pour le moins léger : « (...) les bilans financiers qui concernent la coopération avec le Liban

¹¹⁸ Rapport d'observations définitives relatif au *Groupement d'intérêt public Yvelines coopération internationale et développement (YCID)* du 26 septembre 2018 et rapport d'observations définitives relatif au *Département des Yvelines, cahier n°3 : Yvelines, partenaires du développement* du 17 octobre 2018.

¹¹⁹ Avec 293 € par habitant et par an, le Conseil général des Yvelines était le département consacrant le moins de moyens à la solidarité d'après le rapport public annuel 2013 de la Cour des comptes.

- et le Sénégal sont dépourvus d'annexes, ne comportent aucune information relative aux procédures de suivi financier (...) »
- Un GIP Yvelines coopération internationale et développement (YCID), outil partenarial avec les associations et collectivités territoriales des Yvelines acteurs de la coopération décentralisée, qui mène des activités contradictoires à sa convention constitutive¹²⁰, ne dispose pas d'autonomie par rapport au Conseil départemental qui représente 99% de ses ressources et dispose d'un « pouvoir prépondérant de décision et de gestion » avec 60% des droits de vote : « les 7 représentants du département ont davantage de poids que les 107 autres membres du groupement ». Pour une politique qui se « doit d'être la plus inclusive et la plus concertée possible » comme le vante le site web du Conseil départemental, c'est pour le moins étonnant !
- Des incohérences en matière d'indemnisation des volontaires du GIP YCID, une vision sélective des acteurs yvelinois susceptibles d'agir en faveur de la coopération internationale et du développement (et donc de bénéficier de subventions), etc.

Au vu de ces éléments, la Fédération socialiste des Yvelines, après avoir attiré votre attention sur les irrégularités constatées par la Chambre régionale des Comptes :

- vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de contrôler la gestion de votre collectivité;
- recommande une réorientation de la politique du Conseil départemental en matière de coopération décentralisée dans le sens d'une plus grande rigueur en matière de suivi et de gestion, conférant aux partenaires la place qu'ils méritent de prendre dans la définition de ses objectifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller départemental, mes salutations distinguées.

Boris Venon

Premier secrétaire fédéral adjoint Fédération des Yvelines du Parti Socialiste

¹²⁰ Intervenant ainsi dans le financement de la Maison des Yvelines alors que cela n'est pas son rôle mais celui du département.